



Ville de LORRAINE

## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT 251**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :**

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue en date du 12 avril 2022, le conseil municipal de Ville de Lorraine a adopté le *Règlement 251 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Lorraine*;

**QUE** ce *Règlement* a pour objet :

- de prioriser les valeurs de la Ville, leur compréhension et leur application;
- d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des membres du Conseil et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- d'identifier et prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;

**QU'**en raison de la situation entourant la COVID-19 et conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement peut être pris en communication en consultant le site Internet de la Ville au [www.ville.lorraine.qc.ca](http://www.ville.lorraine.qc.ca);

**QUE** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Lorraine, le 13 avril 2022.**

---

**Me Annie Chagnon, avocate  
Greffière**